



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/557 73 00  
Fax 024/557 73 01  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **1462 YVONAND**

#### **Préavis municipal No 2015/09**

#### **Concerne : Réfection de la Rue de l'Ancien-Collège, demande de crédit complémentaire**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### 1. Introduction

Le 25 août 2014, le conseil communal approuvait la demande de crédit pour la réfection de l'Avenue de Mordagne, d'un tronçon de la Grand'Rue et de la Rue des Vergers (préavis 2014/16).

Ce projet comprenait également des travaux de réfection des conduites d'eau potable et de mise en séparatif sur la Rue de l'Ancien Collège.

Les travaux prévus sur la rue de l'Ancien Collège ont débuté fin janvier. Il était prévu initialement de reboucher les tranchées ouvertes et de réparer le tapis de la route sur les fouilles ouvertes. Les problèmes d'affouillement dus à la qualité du terrain (sable) et des tassements dû au maintien de la circulation ont entraînés une dégradation importante de la route. La municipalité a donc décidé de procéder à une réfection totale du tapis, objet d'une première demande d'offre auprès de l'entreprise Grisoni Zaugg. Ces coûts entrant dans le cadre fixé par la demande de crédit globale ont été confirmés par la municipalité le 16 février 2015. Le conseil communal a été informé sur la réfection du revêtement de la rue de l'Ancien Collège dans sa séance du 16 mars 2015.

Rapidement, la municipalité a vu l'opportunité d'intégrer un trottoir et d'aménager les bordures dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et des riverains (ilots de verdure). La solution d'un trottoir à droite en entrant depuis le carrefour Grand'Rue a été retenue. Ce projet a été finalisé par le bureau RLJ et soumis pour information au voyer des routes.

De manière à éviter une procédure de légalisation au sens de la loi cantonale sur les routes et en accord avec le voyer, une mise à l'enquête de type CAMAC a été ouverte le 12 mai, quand bien même les travaux avaient déjà débuté.

Le présent préavis décrit les travaux d'aménagement non compris dans la demande de crédit initiale.

#### **2. Description des aménagements**

Le trottoir à droite en entrant sur la rue permet de raccorder le flux piétonnier venant depuis le centre du village et se rendant à la plage de Gonçerut.

L'éclairage public existant est maintenu à gauche. Il est suffisant pour garantir l'éclairage du trottoir.

Malgré des espaces piétonniers importants, le gabarit de la route est de 7.3m sur la jonction avec le carrefour Grand'Rue. Deux places de parc sont maintenues au niveau de la pharmacie. La sortie du parking est aménagée pour maintenir une visibilité suffisante.

En entrant sur la rue, une ligne de pavé marque le bord de route jusqu'au premier ilot de verdure. Le gabarit est progressivement réduit jusqu'à 4.6m de manière à ralentir la circulation. Il est ensuite ramené à 5.0 m au niveau du second ilot de verdure.

Le trottoir est aménagé avec des bordures franchissables sur toute la longueur de la rue. Un trottoir traversant permet de franchir le croisement avec le Chemin des Rosiers et de relier le projet au trottoir existant avant le passage à niveau.

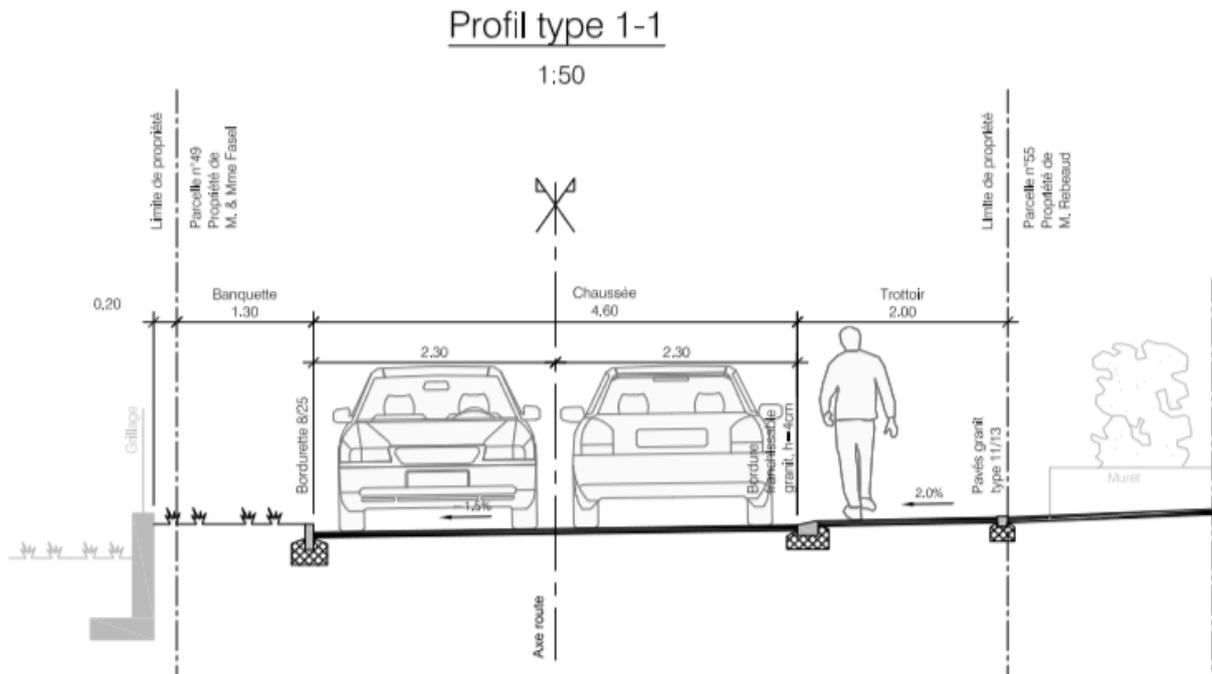
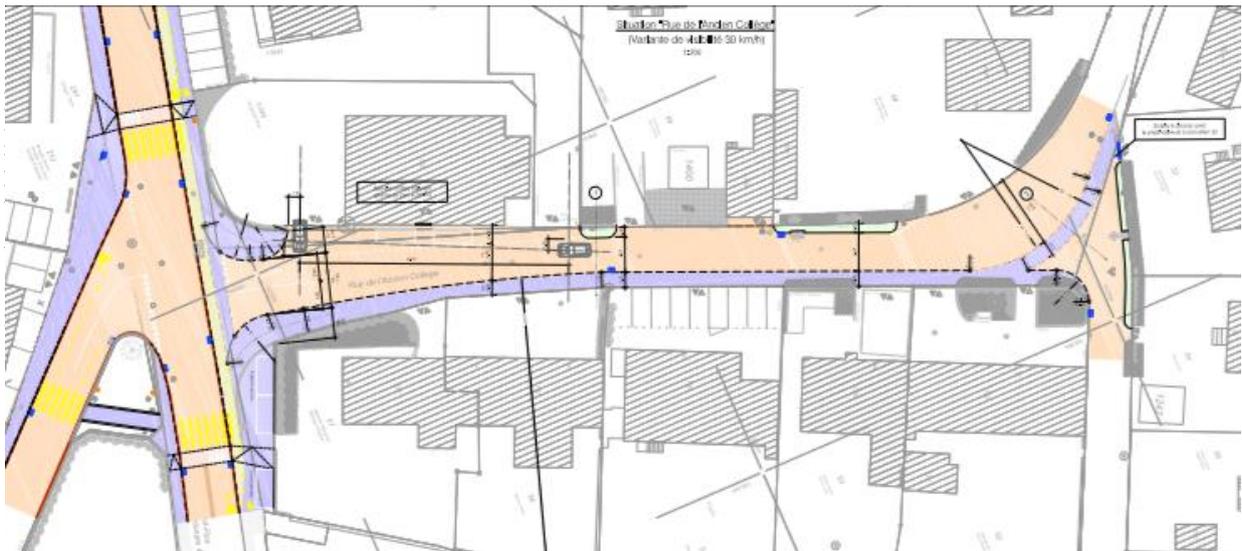


Figure 1 : profil type avec une bordure non-franchissable sur les ilots de verdure et une bordure franchissable avec un trottoir de 2 m de large.

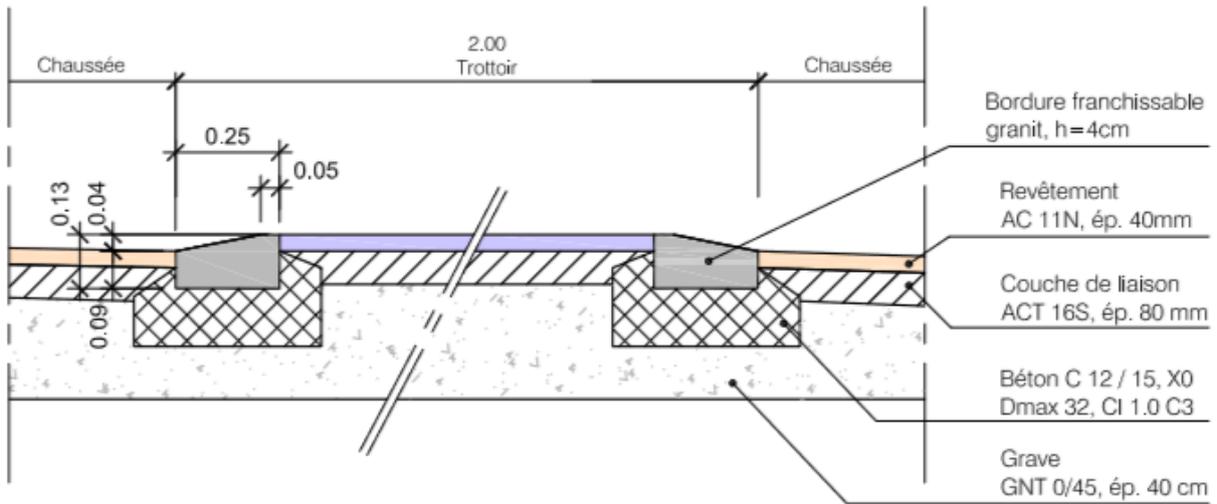


Figure 2 : coupe du trottoir traversant avec une surélévation de 4 cm pour marquer le trajet des piétons

Dans un souci d'intégration par rapport à la rue des Vergers et au carrefour Grand'Rue, la municipalité a choisi d'utiliser des bordures en granit. La variante retenue pour le revêtement est celle comprenant un tapis de finition.

### 3. Aspects financiers

Les modifications apportées représentent une augmentation de Fr. 164'408.00 par rapport à la demande de crédit initiale ou Fr. 152'908.00 après déduction de la subvention ECA.

Rue Ancien-Collège	Demande de crédit initiale	Budget révisé	Plus-values (objet de ce préavis)
Travaux de génie civil (inclus offre GZ du 12 février 2015)	175 000.00	310 000.00	135 000.00
Travaux sanitaires	35 000.00	35 000.00	
Honoraires géomètre	2 000.00	2 000.00	
Honoraires ingénieur	25 000.00	35 000.00	10 000.00
Honoraires archéologue	-	2 000.00	2 000.00
Analyse des matériaux, contrôle caméra, frais divers, essais de portance	3 000.00	5 000.00	2 000.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>240 000.00</b>	<b>389 000.00</b>	<b>149 000.00</b>
Divers et imprévus	24 000.00	27 230.00	3 230.00
TVA 8%	21 120.00	33 298.00	
<b>Montant total TTC</b>	<b>285 120.00</b>	<b>449 528.00</b>	<b>164 408.00</b>
Subvention ECA		-11 500.00	
		<b>438 028.00</b>	<b>152 908.00</b>

Le coût des travaux de construction supplémentaires s'élèvent à Fr. 162'230.00 HT, comprenant Fr. 135'000.00 de génie civil et Fr. 27'230.00 de divers et imprévus. Arrivés pratiquement au terme du chantier, ceux-ci se répartissent comme suit :

1. Canalisations (Fr. 29'616.00 HT, soit 18.26%) :
  - Réfection des collecteurs existants E.U. E.C. depuis la parcelle 52 (suite à un contrôle caméra, longueur 35.0 m).
  - Plus-value sur le dimensionnement de la fouille principale (affouillement des parois lors du compactage).
2. Chaussée (Fr. 112'306.00 HT, soit 69.22%) :
  - Pavages, bordures, planelles et pavés.
  - Réfection du revêtement.
  - Infrastructure, +120 m<sup>3</sup> de grave, soit une épaisseur 60cm à la place des 45 cm initialement prévu.
1. Trottoir (Fr. 20'308.00 HT, soit 12.52%) :
  - Bordures franchissables.
  - Modification de la position des grilles, nouvelles grilles et caniveaux.

### **Le conseil communal d'Yvonand**

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Décide :**

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux supplémentaires de réfection sur la rue de l'Ancien-Collège pour un montant de Fr. 164'408.00 TTC.
2. De financer ces travaux par un emprunt.
3. Ce montant sera imputé de la manière suivante dans les comptes à amortir ci-dessous :

9143.14	Routes communales	Fr.	134'387.00
9141	Réseaux d'égouts et d'épuration	Fr.	30'021.00
			Fr. 164'408.00

4. D'amortir ces montants sur 30 ans, sur les comptes ci-dessous :

430.3312	Fr.	4'479.55 (arrondi)
460.3312.1	Fr.	1'000.70

Nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza